

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Avant toute transaction commerciale, le client doit impérativement prendre connaissance des conditions générales de vente de l'EURL PLANS 2D3D qui régissent les obligations contractuelles de chaque partie :

ARTICLE 1 : OBJET

1.1 : Définition de l'offre

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre l'EURL PLANS 2D3D et un professionnel ou un consommateur pour la réalisation d'une prestation technique de relevé graphique de lieu, dossier d'accessibilité et imagerie en bâtiment.

1.2 Identification de l'auteur de l'offre

EURL PLANS 2D3D prise en la personne de son gérant en exercice
Dont le siège est sis 166 route de la Bésarde 84260 SARRIANS FRANCE
Téléphone : 06.08.18.02.31
Courriel : plans2d3d@yahoo.fr
N° SIRET : 797 397 171 00019

1.3 Condition déterminante

**Tout client de l'EURL PLANS 2D3D reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec l'EURL PLANS 2D3D.
Toute signature d'un devis vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.**

ARTICLE 2 : DUREE ET VALIDITE DE L'OFFRE

2.1 Les prix figurant sur le devis et bon de commande sont valables trente jours à compter de la signature du devis par le client.

ARTICLE 3 : COMMANDE ET DELAI DE LIVRAISON

3.1 Le devis servant de bon de commande vaudra contrat dès qu'aura été apposée par le client la mention manuscrite « bon pour accord », sa signature ainsi que son cachet dans le cas où l'on se trouve en présence d'un commerçant ou d'une administration. La livraison sera déterminée, et notifiée sur le devis, en accord avec les deux parties.

3.2 Le devis, sauf indication contraire, sera établi pour la fourniture de fichiers numériques correspondant à la prestation réalisée et la fourniture d'un exemplaire papier original pour duplication.
Tout autre exemplaire papier supplémentaire sera facturé en supplément.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

4.1 L'EURL PLANS 2D3D s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir une prestation de qualité et exécuter, conformément à la commande, les prestations commandées par le client et décrites dans le devis, dans les meilleurs délais.

4.2 L'EURL PLANS 2D3D ne pourra pas voir sa responsabilité engagée au cas où elle se trouverait, du fait des conditions climatiques, dans l'impossibilité de pouvoir procéder à un relevé. Ainsi, le délai indicatif qui aura pu être donné dans le devis pour fournir la prestation, sera prorogé jusqu'à ce que les conditions climatiques permettent à nouveau l'utilisation des instruments techniques, étant précisé qu'aucun relevé ne peut être effectué en cas de températures inférieures ou égales à moins cinq degrés ou en cas de températures supérieures ou égales à quarante degrés.

4.3 Le client s'engage à fournir à l'EURL PLANS 2D3D tout élément qui ne soit pas contraire aux lois françaises et internationales de protection de la propriété industrielle.

L'EURL PLANS 2D3D n'est pas engagée dans la réalisation des travaux et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la mauvaise réalisation de travaux par une entreprise tierce.

Le fait pour l'EURL PLANS 2D3D de fournir des plans graphiques des lieux n'exonère pas le client de faire effectuer tous les contrôles nécessaires (visuel, technique...) approfondis afin de déterminer l'état réel du bâtiment, et ceci par l'intermédiaire d'un professionnel du bâtiment (architecte, ingénieur béton armé, géomètre...) ou par ses soins s'il est lui-même un professionnel du bâtiment.

4.4 L'EURL PLANS 2D3D ne peut être tenue pour responsable de quelque manière que ce soit pour une erreur dans les calculs ou les représentations graphiques fournies au client.



4.5 L'EURL PLANS 2D3D ET SON DIRIGEANT s'engage à mettre tous les moyens en sa possession (matériel et informatique) afin d'apporter le meilleur service au client, mais ne disposant pas de la décision finale concernant l'acceptation d'un dossier (PC, accessibilité, DP)... l'EURL et son dirigeant ne peuvent être donc tenu pour responsable en cas de refus d'un dossier de la part des administrations compétentes. **Le client s'engage de fait à être totalement responsable du dossier et des informations y affaissant déposé en son Nom uniquement et ne pourra, en aucun cas, reporter cette responsabilité sur l'EURL PLANS 2D3D ou à son dirigeant.**

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès la signature du devis, le client s'engage à :

- mettre à disposition de L'EURL PLANS 2D3D tous les documents et moyens nécessaires à la réalisation de sa prestation, à ses modifications, à son transfert dans les délais impartis de la prestation commandée,
- laisser un accès suffisant à L'EURL PLANS 2D3D aux locaux, objet du devis afin qu'elle puisse réaliser sa prestation,

Le prestataire dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du client.

ARTICLE 6 : PRIX DES SERVICES ET MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Le client versera à L'EURL PLANS 2D3D le taux de TVA en vigueur sur le prix déterminé au devis, le taux de TVA à la date de la dernière révision des conditions générales de vente étant de 20 %.

6.2 Les prix sont modifiables à tout moment, toutefois L'EURL PLANS 2D3D s'engage à appliquer les tarifs indiqués sur le devis signé par le client.

6.3 Modalités de paiement : Le règlement doit être effectué au comptant à hauteur de 30 % à titre d'acompte au moment de la commande et ensuite les 70 % restant (par retour de courrier, ou en main propre), à la réception de la prestation.

6.4 Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. Sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client autorise L'EURL PLANS 2D3D à utiliser le résultat des prestations effectuées et le cas échéant à les diffuser sur le site de L'EURL PLANS 2D3D afin de publicité des prestations réalisées par elle, le tout sous réserve de garantir la confidentialité de toute information d'ordre privé relative aux clients.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

8.1 L'EURL PLANS 2D3D s'engage à ne divulguer aucune information à caractère privé ou personnel concernant le client ainsi qu'à ne donner aucun renseignement sur les modalités de réalisation et d'exécution des prestations, services ou travaux effectués pour le compte dudit client.

ARTICLE 9 : DONNEES NOMINATIVES



9.1 Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données nominatives le concernant. Il peut exercer ce droit en envoyant un courrier à : EURL 2D3D
166 route de la Bésarde 84260 SARRIANS

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

10.1 Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français.

Le Tribunal compétent, pour le cas où une quelconque action serait mise en œuvre par L'EURL PLANS 2D3D ou contre L'EURL PLANS 2D3D relèvera exclusivement de la compétence territoriale du Tribunal du ressort du siège social de L'EURL PLANS 2D3D même en cas de pluralité de défendeur.

Date de dernière mise à jour des conditions générales de vente : 02/01/2018 et révisables à tout moment.